

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

N° : 500-06-001437-256

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE EN
DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

et

SANTÉ QUÉBEC, personne morale de
droit public, AGISSANT PAR
L'INTERMÉDIAIRE DES CENTRES
INTÉGRÉS DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX ET DES
CENTRES INTÉGRÉS UNIVERSITAIRE
DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Défenderesses

RÉPONSE

(Article 145 ET 147 C.p.c.)

Le Procureur général du Québec, défendeur, répond à la présente affaire afin de :

☐ convenir d'un règlement et propose : ☐ une médiation ou
☐ une conférence de règlement à l'amiable.

☒ contester la demande;
☒ coopérer pour établir les modalités de gestion d'instance avec le Tribunal et les
autres parties.

Le Procureur général du Québec est représenté par :

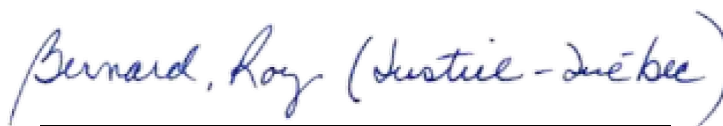
M^e Alexandra Hodder, avocate
M^e Julie Sanogo, avocate
M^e Catherine Leblanc, avocate

Bernard, Roy (Justice-Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514-393-2336
Télécopieur : 514 873-7074

Lavoie, Rousseau (Justice-Québec)
300 boulevard. Jean-Lesage, bureau 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3524
Télécopieur : 418 646-1656

Adresse pour notification : bernardroy@justice.gouv.qc.ca

Montréal, le 1er décembre 2025



Bernard, Roy (Justice-Québec)
(M^e Alexandra Hodder)
(M^e Julie Sanogo)
(M^e Catherine Leblanc)
Avocats du défendeur
Procureur général du Québec

De : [Madly Beaujean](#)
À : ["lex@tjl.quebec"](#); ["anne-isabelle@tjl.quebec"](#); [clara@tjl.quebec](#)
Cc : [Alexandra Hodder](#); [Julie Sanogo](#); [Catherine Leblanc](#)
Objet : NOTIFICATION PAR COURRIEL / No 500-06-001437-256 / Société québécoise en déficience intellectuelle c. PGQ et al. / RÉPONSE (Article 145 ET 147 C.p.c.)
Date : 1 décembre 2025 12:38:00
Pièces jointes : [2025_12_01_Reponse_PGO.pdf](#)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

N° : 500-06-001437-256

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE EN
DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

et

SANTÉ QUÉBEC, personne morale de
droit public, AGISSANT PAR
L'INTERMÉDIAIRE DES CENTRES
INTÉGRÉS DE SANTÉ ET DE
SERVICES SOCIAUX ET DES
CENTRES INTÉGRÉS UNIVERSITAIRE
DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Défenderesses

NOTIFICATION PAR COURRIEL
(Article 133 et 134 C.p.c.)

EXPÉDITEUR :

M^e Alexandra Hodder
M^e Julie Sanogo
Bernard, Roy (Justice-Québec)
1, rue Notre-Dame est, bureau 8.00,
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336, poste 51617
Télécopieur : 514 873-7074
Adresse pour notification par moyen technologique :

bernardroy@justice.gouv.qc.ca

N/Réf. : AJ-2025-019068

M^e Catherine Leblanc
Lavoie, Rousseau (Justice-Québec)
300 boulevard. Jean-Lesage, bureau 1.03
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 649-3524
Télécopieur : 418 646-1656

COURRIEL ENVOYÉ À : M^e Lex Gill
M^e Anne-Isabelle Cloutier
M^e Clara Poissant-Lespérance
TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE
750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90
Montréal (Québec) H2Y 2X8
Téléphone : 514 871-8385
Télécopieur : 514 871-8800
Courriels : lex@tjl.quebec
anne-isabelle@tjl.quebec
clara@tjl.quebec
Notre dossier : 1511-1
Avocats du demandeur

LIEU ET DATE : Montréal, le 1er décembre 2025
HEURE D'ENVOI : Se référer à l'en-tête de ce courriel

NATURE DU DOCUMENT **RÉPONSE** (Article 145 ET 147 C.p.c.)
TRANSMIS : (Nombre de pages : 3)



Madly Beaujean
Adjointe juridique
Bernard, Roy (Justice - Québec)
Direction du contentieux - Montréal
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336, poste 51473
Télécopieur : 514 873-7074
madly.beaujean@justice.gouv.qc.ca
Courriel pour notification :
bernardroy@justice.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001437-256

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE EN DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
et

SANTÉ QUÉBEC, personne morale de droit public,
AGISSANT PAR L'INTERMÉDIAIRE DES CENTRES
INTÉGRÉS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET
DES CENTRES INTÉGRÉS UNIVERSITAIRE DE
SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Défenderesses

RÉPONSE

(Article 145 ET 147 C.p.c.)

Bernard, Roy (Justice-Québec)

1, rue Notre-Dame est, bureau 8.00

Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 393-2336, poste 51617

Télécopieur : 514 873-7074

Adresse pour notification par moyen technologique :

bernardroy@justice.gouv.qc.ca

N/Réf. : AJ-2025-019068

M^{es} Alexandra Hodder, Julie Sanogo et Catherine
Leblanc

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2025-PROC-00411985

Date et heure de transmission : 2025-12-01 13:46:46

Numéro de dossier judiciaire : 500-06-001437-256

Titre : RÉPONSE (Article 145 ET 147 C.p.c.)

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission en tenant compte des jours fériés, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre document soit considéré comme reçu à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

[Politique de confidentialité](#)

